



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 8 : Déclarations des délégations d'États membres

DÉCLARATION DU GABON

(Présentée par M. Brice Constant Paillat,
Ministre des transports de la République gabonaise)

M. le Président de l'Assemblée,
M. le Président du Conseil,
M. le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les Ministres des Transports et de l'Aviation civile,
Messieurs les Chefs de Délégations,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales,
Mesdames et Messieurs,

La Délégation de la République Gabonaise voudrait joindre sa voix à celles qui l'ont précédée, pour adresser ses chaleureuses félicitations au Président de la 41^e Session de cet auguste Assemblé de l'OACI, devant laquelle j'ai l'honneur et l'immense plaisir de m'exprimer aujourd'hui.

Je me saisis de l'opportunité de la présente tribune, pour adresser mes chaleureux remerciements et ceux de mon pays, aux autorités Canadiennes, pour les dispositions qu'elles n'ont cessé de prendre pour offrir à notre organisation internationale, les conditions d'un siège accueillant, et des commodités adéquates de travail.

Mesdames et Messieurs,

La présente Assemblée qui nous réunit dans cette agréable ville de Montréal, est appelée à examiner d'importantes problématiques de l'aviation civile internationale. Quatre d'entre elles constituent la trame de notre propos de circonstance (ou de ce jour), sans rien dénier à la pertinence de toutes les autres :

De la Conférence de haut niveau sur la COVID-19

Sur la Conférence de haut niveau sur la COVID-19, je voudrais saluer le rôle de chef de file que l'OACI a su jouer dans des circonstances exceptionnelles, en fournissant aux États et à l'industrie les orientations et les éléments indicatifs nécessaires pour gérer la pandémie de la COVID-19, fondés sur des principes solides mettant en exergue la sauvegarde des vies humaines et la continuité de l'exploitation aérienne, tout en valorisant la solidarité et la coopération à l'échelle mondiale.

En mettant en place l'Équipe spéciale du Conseil sur la relance de l'aviation (CART) qui fera certainement date dans l'histoire de l'OACI, l'Organisation a pu apporter une réponse à la hauteur de la crise la plus profonde que le secteur aéronautique ait jamais connue. À cet égard, l'initiative louable de la Conférence de haut niveau de l'OACI sur la COVID-19 (HLCC2021), a abouti à un consensus mondial sur une approche multilatérale, appuyée par la volonté politique et l'engagement des États, afin d'assurer une relance sûre et efficace de l'aviation après la crise de la COVID-19, en jetant les bases permettant de renforcer sa résilience et sa durabilité à l'avenir.

Au niveau national, les exigences ponctuelles mises en œuvre pour prendre en compte les aléas de la COVID-19, ayant entraîné pendant une longue période la surveillance à distance des opérateurs, ont été intégrés dans nos procédures pour prévenir la résurgence d'une quelconque situation similaire.

De la Mise en œuvre des normes et pratiques recommandées et des objectifs stratégiques de l'OACI

Au sujet de la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées, les SARP, et des objectifs stratégiques de l'OACI, la République Gabonaise voudrait réaffirmer sa solidarité avec l'OACI et la grande famille de ses États membres pour faire œuvre commune dans l'édification d'un système de transport aérien mondial durable, au service de la prospérité et du bien-être des femmes et des hommes qui habitent notre planète, confrontée à de nombreux défis économiques, sécuritaires, climatiques, voire existentiels.

Elle est déterminée à poursuivre ses efforts d'amélioration des performances du système de l'aviation, efforts qui lui ont déjà valu en 2019, le prestigieux Certificat de Mérite du Président du Conseil de l'OACI.

C'est pourquoi, le Gouvernement de la République Gabonaise a intégré dans ses politiques, les objectifs stratégiques de l'OACI dans les domaines de la sécurité, de la capacité, de l'efficacité de la navigation aérienne, du développement économique du transport aérien, et de la protection environnementale, et a établi un cadre législatif et réglementaire pour la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées internationales, des politiques et des plans mondiaux de l'OACI, et des éléments indicatifs connexes.

Ce faisant, la République Gabonaise entend aussi contribuer à l'atteinte des objectifs du Programme de développement durable des Nations Unies pour l'horizon 2030. À cet effet, elle compte largement sur l'appui institutionnel et les initiatives d'assistance technique de l'OACI aux États membres, et sur les mécanismes de coopération établis aux niveaux sous régional, régional et international.

Dans cette perspective, la République Gabonaise soutient la vision à long terme adoptée par le Conseil de l'OACI en 2015, sur la libéralisation du transport aérien, ainsi que la réalisation d'un Marché unique du transport aérien en Afrique, en même temps qu'une zone de libre-échange économique africaine est prônée par l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

De la Protection de l'environnement

En matière de protection de l'environnement, nous souhaitons réaffirmer les engagements constants de notre pays dont on sait qu'il accorde une attention particulière aux questions relatives aux émissions ayant une incidence sur la qualité de l'air locale et aux émissions de CO₂, d'autant plus que sa biodiversité constitue un des poumons écologiques de notre planète.

C'est dans cet esprit que la République Gabonaise félicite l'OACI et les États membres de l'Organisation pour les résultats positifs de la réunion de haut niveau sur la faisabilité d'un objectif ambitieux à long terme pour la réduction des émissions de CO₂ de l'aviation internationale (HLM-LTAG) qui s'est tenue en juillet 2022.

Elle considère qu'il est primordial de maintenir le précieux consensus obtenu, et de poursuivre l'objectif ambitieux à long terme, de zéro émission nette de carbone pour l'aviation internationale d'ici à 2050, conformément à l'objectif fixé dans l'Accord de Paris en matière de réchauffement climatique, tout en tenant dûment compte des particularités et des capacités de chaque État.

Dans cet ordre d'idées, le Gabon a notamment élaboré un Plan d'action national de réduction des émissions de CO₂ dues à l'aviation internationale, et souscrit à la phase pilote du régime de compensation et de réduction des émissions de CO₂ liées à l'aviation (CORSIA). Il lui reste à prendre part, au programme d'assistance, de renforcement des capacités et de formation de l'OACI dans le domaine des carburants d'aviation durables (ACT-SAF). Il est aussi favorable au principe des partenariats dans la production des carburants d'aviation durables qui sont compatibles avec les moteurs et les infrastructures actuels et peuvent réduire les émissions de CO₂ de 80 % par rapport au kérosène sur l'ensemble de leur cycle d'utilisation.

De la Coopération internationale

Dans le cadre de la coopération internationale, j'observe que la 41^e Session de l'Assemblée de l'OACI se tient à un moment crucial où notre monde se trouve à la croisée des chemins. À ce titre, elle est porteuse de notre espoir collectif de consolider les acquis de la communauté internationale et d'établir les fondements des adaptations transformationnelles profondes nécessaires, devant s'appuyer sur l'innovation, l'évolution technologique et des partenariats stratégiques, en vue de transcender les défis mentionnés plus haut et de permettre à l'OACI de continuer à jouer son noble rôle de façon pérenne.

Le Préambule de la Convention de Chicago rédigée en décembre 1944 reconnaît que le développement futur de l'aviation civile internationale peut grandement aider à créer et à préserver entre les Nations et les peuples du monde, l'amitié et la compréhension ; qu'il est désirable d'éviter toute mésentente entre les Nations et les peuples, et de promouvoir entre eux la coopération dont dépend la paix du monde.

Que cette sagesse intemporelle des fondateurs continue de nous inspirer, et demeure notre profession de foi.

Pour finir, la Délégation gabonaise vous remercie pour votre aimable attention et souhaite un plein succès aux travaux de la 41^e Session de l'Assemblée de l'OACI.